

M. Joseph Guennoc, maire de Lannilis

(suite)

Le budget de 1842 qui s'était établi comme suit : Recettes 13 176,57 F et dépenses : 9 919,50 F avait donc laissé un excédent de recettes somme toute satisfaisant de : 4 057,07 F. La situation eût été bonne, n'étaient les lourdes charges résultant de l'achat de l'école des filles et de la construction de celle des garçons. Aussi n'y a-t-il pas lieu de s'étonner du refus opposé le 1^{er} juillet 1843 par la Municipalité lannilisienne à l'invitation du Sous-Préfet d'avoir à s'imposer pour la construction du pont suspendu de Paluden dont le devis se montait à 180 000 F, chiffre énorme pour l'époque. Il faut croire cependant que, malgré ce refus, le maire était persona grata en haut lieu puisque le 17 novembre 1843, par ordonnance royale rendu à Saint-Cloud, M. Joseph **Guennoc** était maintenu dans ses fonctions de maire de Lannilis tandis que MM. Pierre **Rolland**, notaire et Augustin **Quémeneur**, propriétaire terrien, étaient désignés comme adjoints. Cette même année était fixée la délimitation définitive entre Lannilis et Landéda, c'est-à-dire que toutes les anciennes enclaves de Broennou, telles Kerhernic, Porléac'h et d'autres dont nous avons parlé, qui avaient été annexées à Landéda en même temps que le reste de la paroisse de Broennou, étaient définitivement réunies à Lannilis tant au civil qu'au religieux.

A partir de 1845, on peut dire que l'attention du Conseil Municipal fut accaparée par les futurs ponts de Paluden et de Tréglonou dont les projets lui agréaient fort, abstraction faite cependant de l'incidence financière qui paraissait trop lourde pour le budget local. Néanmoins, le 6 novembre 1845, le Conseil votait sa participation à la construction du pont de Tréglonou. Elle devait être de 3.000 F, plus 4 journées de prestations en nature (homme, cheval, voiture). Le 14 février 1846, nos municipaux adoptaient « *la construction d'une digue continue sans trottoir* » et acceptaient de porter leur participation financière à 6.000 F (capital qui serait réglé en 6 annuités). Par ailleurs, la valeur des prestations en nature serait aussi portée à 6.000 F mais il y aurait lieu d'en déduire la valeur du terrain enlevé à la mer et qui serait cédé à l'entreprise chargée des travaux. Le Conseil Municipal demandait aussi aux autres communes intéressés et, en premier lieu, à Tréglonou, de faire un effort proportionnel, sans quoi Lannilis serait dégagée de ses offres. L'accord ne put se faire et nous lisons dans une délibération du 24 décembre 1847 : « *Le pont de Tréglonou ne sera pas construit, au vif regret du Conseil Municipal de Lannilis* ». Il fallut donc attendre.

Pour le pont de Paluden, l'opposition vint de Lannilis. Après un premier refus, notre Conseil Municipal examinait à nouveau le projet le 6 février 1846. Il le trouvait bien conçu, mais à son avis l'intérêt en était minime pour Lannilis. Pourquoi cela? Parce que le pont du Diable, alors très fréquenté, et celui du Diouris lui paraissaient suffisants sans qu'il lui parût indispensable d'en construire un troisième. Le Sous-Préfet qui demandait 15 000 F à notre commune pour participation à la construction de ce pont fit alors marche arrière et ramena sa demande à 7 500 F. Le 22 février 1846, le Conseil Municipal réitérait son refus pour ce pont.

Le 25 novembre de cette même année, une ordonnance royale maintenait en fonctions M. Joseph **Guennoc**, maire de Lannilis et lui donnait comme adjoints MM **Rolland**, notaire et **Le Droff**. La commune venait d'obtenir une subvention de 1500 F du Ministère de L'Instruction Publique, ce qui donnait au trésor public communal une réserve de 3 000 F. Le Préfet désirait que cette somme fût consacrée à la confection d'un plancher à l'école communale de garçons, mais les municipaux furent d'un avis différent. Le 21 décembre, ils décidaient d'employer 2 000 F au paiement de deux annuités du prix d'acquisition de l'école publique des filles, tenue par les Soeurs. Le surplus devait être destiné à la création d'ateliers de charité et aussi aux

réparations les plus urgentes des chemins vicinaux et des principales entrées du bourg. Le 5 janvier 1847, le Conseil Municipal décidait d'affecter 400 F à ce dernier projet. Le chemin de la Roche et la Venelle de la Rue Neuve devaient être « restaurés » et le travail confié aux indigents.

Les journées de février 1848 à Paris avaient amené la chute de Louis-Philippe et l'instauration de la seconde République. Dès que la nouvelle en fut connue à Lannilis, le maire **Guennoc** réunit son conseil le 2 mars. Au souvenir de la 1^{er} République, la population et la majorité du conseil éprouaient une crainte visible. Le maire crut de son devoir de tranquilliser ses conseillers: « *M. **Guennoc** fait comprendre que ce nouvel état de choses n'aura d'autre résultat que de consolider de plus en plus le bonheur et la prospérité de la nation française et que pour le maintien du bon ordre, du respect dû à la propriété et la conservation des libertés si généreusement acquises il est du devoir de tous les citoyens de prêter au Gouvernement qui vient de s'établir tout concours et un dévouement sincère* ». Ce fut aussitôt, paraît-il, l'enthousiasme du Conseil et ces monarchistes d'hier de s'époumonner aux cris de « *Vive la République* » !

Tout n'allait pas cependant pour le mieux au sein de l'assemblée municipale. Certains voyaient avec peine que M. **Guennoc** continuât ses fonctions de maire. Un maire de la monarchie pouvait-il devenir un maire de la République ? La réponse fut donnée par l'intéressé lui-même qui, sentant une certaine opposition et voulant la mettre au pied du mur, crut devoir donner sa démission au début du mois d'août. Le 13, Lannilis avait donc un nouveau maire, élu au 2^e tour de scrutin, une jeune et brillante personnalité, promise à un bel avenir à la fois professionnel et politique. Le docteur Augustin **Morvan** n'avait que 29 ans et il venait seulement quelques années auparavant d'installer à Lannilis un 3^e cabinet médical, le seul d'ailleurs à pouvoir exhiber le diplôme, à cette époque rare, de docteur en médecine (1). Il eut comme premier adjoint M. **Le Droff** qui avait déjà été l'adjoint de M. **Guennoc** et comme 2^e adjoint M. Michel **Bergot**.

Las! Le jeune docteur, s'il était déjà d'une science unanimement reconnue dans son art, était encore novice en politique et en administration municipale. La manoeuvre de M. **Guennoc** réussit d'autant plus facilement que les sentiments conservateurs de la majorité n'avaient pas changé et que, par ailleurs, la plupart des conseillers admettaient difficilement d'avoir à leur tête le benjamin de l'assemblée municipale. Dès le 3 septembre, le docteur **Morvan** étant acculé à la démission. Nous le retrouverons plus tard et nous nous arrêterons longuement sur cette personnalité, la plus marquante sans conteste de Lannilis au XIX^e siècle.

Le 26 septembre 1848, M. Joseph **Guennoc** retrouvait facilement son siège de maire et aussi, bien sûr, ses problèmes. L'année 1849 allait apporter enfin une solution pour les ponts de Paluden et de Tréglonou. Le 10 février de cette année, le Conseil Municipal acceptait les nouvelles propositions de M. le Ministre de l'Intérieur et le plan de l'Ingénieur de Landerneau. Les travaux des deux ponts furent confiés à deux frères, MM. **Enarraguel**, ingénieurs civils à Bordeaux. Pour le pont de Paluden, l'Etat avait pris à son compte les frais et accordé une subvention de 60.000 F. Par ailleurs les constructeurs avaient obtenu concession d'un péage d'une durée de 29 ans à dater du jour de livraison du pont à la circulation (13 décembre 1851). Les câbles de suspension de ce pont, au nombre de 4, avaient 160 m. de longueur et étaient composés chacun de 330 fils de fer. Le pont de Tréglonou fut réalisé aussi grâce à une subvention de 17.000 F du Gouvernement mais avec une concession de péage de 50 ans, à dater de la livraison à la circulation qui eut lieu le 1^{er} décembre 1852.

Parvenus à l'aube du second Empire, nous devons maintenant, pour respecter l'ordre chronologique, revenir à l'histoire religieuse de la paroisse par une étude succincte du ministère des 3 curés que se succédèrent à Lannilis de 1938 à 1850.

Y. NICOLAS, Janvier 1969

*(1) Nos deux autres médecins, **Nettienne** et **Salsac**, n'étaient pas docteurs en médecine mais simplement des officiers de santé.*

M. Joseph GUENNOC, Maire de Lannilis

(Suite)

Le 26 septembre 1848, M. Joseph **Guennoc** avait donc facilement retrouvé son écharpe municipale. Après avoir décidé le 8 décembre l'achat d'un drapeau pour la Garde Nationale, la Municipalité eut à s'occuper de l'élection à la Présidence de la République fixée au 10 décembre 1848. Parmi les candidats figuraient d'illustres personnages: le Général **Cavaignac**, le vainqueur des émeutes de juin, qui avait, le soutien de la droite conservatrice, le Prince **Louis Napoléon Bonaparte**, leader des Bonapartistes ; **Ledru-Rollin**, candidat des Républicains et aussi le poète **Lamartine**. Le canton de **Lannilis** fut divisé en 3 sections de vote. La 1^{re} qui groupait les communes de Lannilis et de Landéda comportait 1405 inscrits. Le scrutin fut très suivi. Le Général **Cavaignac** obtint 1179 voix, tandis que **Louis Napoléon** devait se contenter de 51 et **Ledru-Rollin** de 12. Les idées républicaines et bonapartistes n'étaient guère en faveur chez nous. Quant à **Lamartine**, il n'eut aucune voix ni à Lannilis ni à Landéda. Les Muses ne disaient rien à nos ancêtres ! Pour la France entière, le résultat fut tout à fait différent puisque le Prince **Louis Napoléon** fut élu par 5.454.000, soit 75 % des suffrages exprimés.

La politique adoptée par le Prince le rendit bientôt sympathique à l'opinion locale qui allait dans son immense majorité accepter le rétablissement de l'Empire héréditaire. Auparavant, dès le 9 octobre 1852, le Conseil Municipal de Lannilis exprimait à **Louis Napoléon** les sentiments de reconnaissance et de dévouement dont étaient pénétrés tous les habitants : « *Voulant en outre répondre à la confiance de la commune unanimement convaincue que la stabilité dans le gouvernement est un élément indispensable de grandeur et de prospérité pour la Nation Française, le Conseil Municipal de **Lannilis** s'associe au vote chaleureux du Conseil d'Arrondissement et du Conseil Municipal de Brest et supplie Son Altesse Impériale d'accéder aux vœux de la France en proclamant le rétablissement de l'Empire* ». C'est à l'unanimité que le Conseil institué par décret du Président de la République rendu au Palais des Tuileries le 24 juillet 1852 avait signé cette proclamation. Parmi les signataires, au moins un Républicain, le docteur Augustin **Morvan** qui, durant presque tout le Second Empire, se montra opportuniste. Le maire **Guennoc**, maintenu en fonctions par le Prince-Président, avait cependant vu l'un des deux adjoints désignés pour le seconder, M. Pierre **Moyot**, refuser ce poste. C'était un monarchiste, tout comme M. Paul de **Kerdrel**, qui lui aussi nommé conseiller refusa absolument de siéger à l'assemblée municipale. M. Paul de **Kerdrel**, qui deviendra maire de Lannilis 30 ans plus tard, appartenait à une famille illustre et vieille de sept siècles dont le nom même symbolisait la fidélité à l'idéal monarchique. Pour remplacer le négociant **Moyot**, fut désigné un notaire, M^e Hyacinthe **Jaouen**, qui occupa l'un des deux postes d'adjoint, l'autre étant tenu par M. Jacques **Le Droff**, cultivateur (dont la famille est représentée aujourd'hui à Lannilis par MM. **Tanguy**, négociants en bois et matériaux).

Au plébiscite du 21 novembre 1852, presque tout Lannilis vota bonapartiste. Ce fut d'ailleurs général en France puisque ce jour-là l'Empire héréditaire fut rétabli par 7.800.000 « OUI » contre seulement 280000 « NON ». Quelques mois après, c'était le mariage de **Napoléon III** avec Eugénie de **Montijo**, qui deviendra l'Impératrice Eugénie et qui ne mourra qu'en 1920 à 94 ans. A cette occasion, le Conseil Municipal crut encore de son devoir d'envoyer l'adresse suivante à l'Empereur (8 février 1853) :

« Sire,

*Le Conseil Municipal de **Lannilis** vient aussi à l'unanimité vous adresser ses félicitations et ses vœux les plus ardents pour l'union que vous avez contractée.*

Que cette union, bénie du Ciel, nous procure, avec l'espoir de stabilité, une nouvelle ère de bonheur et oppose enfin une barrière infranchissable au retour de ces commotions politique si fatales à notre chère Patrie. »

Quelques jours plus tard, le Conseil Municipal tout entier prêtait serment à l'Empereur et était suivi par les fonctionnaires locaux : MM. **Girard**, Receveur Municipal; **Rousseau**, Receveur de l'octroi; **Salaun**, agent voyer secondaire; **Bergot**, Secrétaire de la Mairie; **Amant**, messenger communal et **Guiziou**, cantonnier communal. Ni la Gendarmerie, ni le Juge de Paix, ni le corps enseignant n'avaient pris part à cette prestation.

Ces fluctuations politiques ne doivent pas nous faire oublier les réalisations importantes effectuées durant cette époque et qui ne se firent pas toutes sans de vives oppositions ; une Mairie, un Hospice et un nouveau Cimetière. En dire les péripéties fera l'objet d'un article ultérieur.

Y. NICOLAS, Mars 1969